

Maromme, le 25 mars 2025

LA VILLE DE MAROMME MET EN PLACE UNE MUTUELLE POUR TOUS

Aujourd'hui, environ 3 millions de Français renoncent à souscrire à une complémentaire santé pour des raisons financières, alors même que la Sécurité Sociale baisse de plus en plus ses taux de remboursement. Soucieuse du pouvoir d'achat et de l'accès aux soins de ses habitants, la Ville de Maromme a décidé de s'attacher les services de « 2AH L'Assurance Pour Tous » afin de proposer une mutuelle à l'ensemble de sa population.

Ce dispositif solidaire a pour principal objectif d'atténuer les inégalités sociales en matière de santé en proposant à chacun, et notamment aux personnes les plus fragiles, un contrat d'assurance de qualité à un prix compétitif.

Toute personne résidant sur la commune pourra donc en être bénéficiaire, sans questionnaire médical préalable, limite d'âge, ni condition de ressource. Les Marommois qui le souhaitent pourront ainsi obtenir une couverture adaptée à leurs besoins à des tarifs négociés par la Municipalité.

Outre le faible coût des cotisations et l'absence de frais de dossier, ce système a aussi pour avantage de simplifier les démarches administratives des usagers, de leur faire bénéficier d'un réseau de professionnels de santé spécifique et de leur assurer une prise en charge individualisée.

La société « 2AH L'Assurance Pour Tous » - retenue à la suite de l'appel à partenariat - prendra en effet connaissance de la situation personnelle de chaque administré, puis proposera l'un des 4 niveaux de garanties (Bronze, Argent, Or et Platine) validés par le Conseil Municipal le 24 mars dernier. L'administré recevra la solution la plus adaptée à ses besoins et son budget et disposera d'un interlocuteur dédié, disponible par téléphone du lundi au vendredi (de 9 h à 18h) ou lors de permanences. La société, reconnue « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale », proposera par ailleurs des aides financières spécifiques via un fonds d'action sociale pour les adhérents en situation de précarité.

Grâce à cette mutuelle solidaire, la Ville de Maromme espère contribuer à une meilleure prise en charge des dépenses de santé de ses habitants afin de leur garantir une réelle protection contre les risques de la vie.

Maxime Morlaine

Directeur du service communication
Mail : maxime.morlaine@maromme.fr
Tél. : 06 49 40 99 78

